

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : RD 14 - Aix-en-Provence, quartier de Puyricard - Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier départemental pour l'aménagement d'un carrefour de type "tourne-à-gauche"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la SAS Chocomaix, la convention, dont le projet est joint au rapport, autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental pour réaliser les travaux du futur carrefour de type « tourne-à-gauche », sur la RD 14, quartier Puyricard à Aix-en-Provence.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**